

CMQ-65921

EXTRAIT VÉRITABLE des minutes de la Commission municipale du Québec, séance du 28 février 2017.

**RÉSOLUTION**

**2017-063**

**LOISIRS ET CULTURE**

**ADHÉSION À L'UNITÉ RÉGIONALE LOISIR ET SPORT  
GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE POUR L'ANNÉE 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la Ville de Percé ne peut administrer ses affaires faute de quorum à la suite de la démission du maire et de cinq conseillers;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité pendant cette période;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville est membre de l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et qu'il y a lieu de renouveler son adhésion pour l'année 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la cotisation annuelle est de 222 \$ (non taxable);

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisation demande à la Ville de désigner deux représentants pour assister à l'assemblée générale annuelle;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST RÉSOLU QUE** la Commission renouvelle l'adhésion de la Ville à l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine pour l'année 2017;

**IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE** la Commission autorise le paiement de la cotisation annuelle de 222 \$ (non taxable);

**IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE** la Commission désigne le maire suppléant, M. Magella Warren, et le conseiller municipal, M. Michel Méthot, pour représenter la Ville lors de l'assemblée générale annuelle de cette organisation dont la date et l'endroit restent à déterminer.

Cette dépense est imputée au poste budgétaire 02.701.90.494.

La secrétaire de la Commission,

  
Céline Lahaie, notaire